

# Participation de citoyens aux travaux du CNA sur les emballages alimentaires

---

Document de réponse aux citoyens



# Avant-propos

Vous avez participé au panel citoyen ou aux ateliers exploratoires organisés début 2021 par le CNA sur la thématique des emballages alimentaires et nous vous en remercions vivement.

Le CNA a produit ce document de retour suite à l'analyse de toutes les propositions formulées par les citoyens dans ce cadre.

Il donne à voir les points saillants de la manière dont ont été prises en compte ou non les propositions dans l'avis du CNA. Le tableau qui accompagne ce document propose un récapitulatif détaillé des positionnements et justifications du CNA pour chacune des propositions.

Nous espérons que ce document vous éclairera sur la prise en compte de votre travail par le CNA. Le secrétariat interministériel reste à votre disposition par mail pour tout échange à ce sujet.

# Sommaire

- 1 Quelques rappels sur la démarche p. 4
- 2 Comment le CNA a traité vos propositions p. 6
- 3 Répartition des propositions citoyennes p. 17
- 4 Réponses aux propositions citoyennes p. 21
  - 4.a Focus sur les réponses aux propositions portant sur le vrac p. 25
  - 4.b Focus sur les réponses aux propositions portant sur la sobriété des emballages alimentaires p. 33
- 5 Conclusion p. 39

1

## Quelques rappels sur la démarche

---

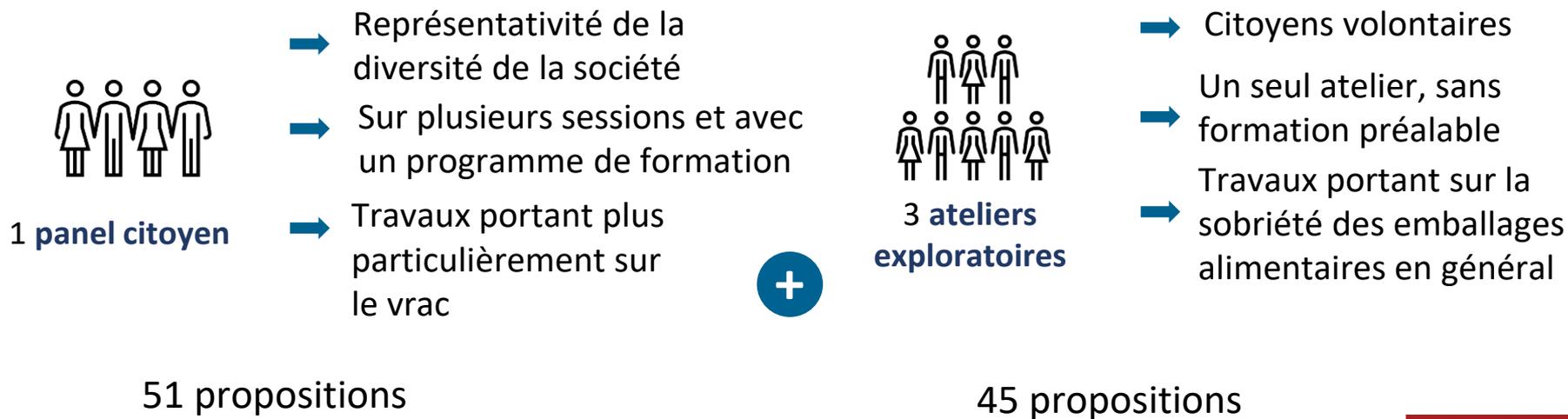


# La démarche de participation citoyenne

Le CNA a été saisi par 4 ministères pour produire un avis sur la question des emballages alimentaires. Un groupe de travail (appelé « groupe de concertation ») a été lancé pour traiter cette problématique.

Le CNA a décidé de recueillir l'avis de citoyens pour enrichir les débats de ce groupe de travail.

2 outils de participation citoyenne ont ainsi été mis en place en janvier 2021 :



5

2

## Comment le CNA a traité vos propositions

---



# Les 96 propositions ont d'abord été réparties en 13 catégories

96 propositions



13 catégories

1. Améliorer les garanties en matière d'hygiène
2. Développer la consigne
3. Inciter / sanctionner financièrement
4. Mieux gérer la fin de vie de l'emballage
5. Mieux informer
6. Mieux réglementer
7. Mieux sensibiliser
8. Mieux transporter
9. Mobiliser tous les acteurs
10. Rendre l'offre plus accessible (financièrement, géographiquement, diversité de l'offre)
11. Renforcer l'attractivité / la praticité du vrac
12. Sensibiliser les publics
13. Autres (arguments ou thématiques cités une seule fois)

# Un tableau d'analyse a été créé

Rappel de la proposition formulée par les citoyens

Commentaires des membres du groupe de travail du CNA expliquant le choix de la réponse

PROPOSITIONS CITOYENNES				
CATÉGORIE	PROPOSITION D'ACTION	RÉPONSE DU GC	COMMENTAIRES	PISTES DE RECOMMANDATIONS ASSOCIÉES
Améliorer les garanties en matière d'hygiène	Sécuriser la mise en place du wrac en termes d'hygiène	1. Le groupe est en accord avec cette proposition	Le groupe rappelle l'existence d'une réglementation en matière d'hygiène applicable au wrac mais partage l'ambition d'aller plus loin dans le développement des bonnes pratiques, notamment pour rassurer le consommateur.	<p>- Mieux faire connaître la réglementation à laquelle sont soumis les professionnels en matière d'hygiène et les guides de bonnes pratiques dans l'optique de rassurer les consommateurs. Renforcer la diffusion des supports associés auprès des consommateurs.</p> <p>- Aller plus loin dans le développement des bonnes pratiques</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>* Réaliser un recensement des besoins en matière d'élaboration et de partage des bonnes pratiques spécifiques au wrac ;</li> <li>* Élaborer un guide de bonnes pratiques d'hygiène spécifique au wrac en s'appuyant sur les guides existants et sur les résultats du groupe de travail de l'ADEME portant sur les impacts sanitaires du wrac en libre-service. Il s'agirait d'un guide "fait par les professionnels, et pour les professionnels".</li> </ul>

Catégorie de la proposition

Réponse des membres du groupe de travail du CNA à la proposition

Idées de nouvelles recommandations que le groupe de concertation a eues au cours du débat en examinant les propositions citoyennes (recommandations dites « rebond »)

# Un tableau d'analyse a été créé

Rappel de la proposition formulée par les citoyens

Commentaires des membres du groupe de travail du CNA expliquant le choix de la réponse

PROPOSITIONS CITOYENNES				
CATÉGORIE	PROPOSITION D'ACTION	RÉPONSE DU GC	COMMENTAIRES	PISTES DE RECOMMANDATIONS ASSOCIÉES
Améliorer les garanties en matière d'hygiène	Sécuriser la mise en place du vrac en termes d'hygiène	1. Le groupe est en accord avec cette proposition	Le groupe rappelle l'existence d'une réglementation en matière d'hygiène applicable au vrac mais partage l'ambition d'aller plus loin dans le développement des bonnes pratiques, notamment pour rassurer le consommateur.	<ul style="list-style-type: none"><li>- Mieux faire connaître la réglementation à laquelle sont soumis les professionnels en matière d'hygiène et les guides de bonnes pratiques dans l'optique de rassurer les consommateurs. Renforcer la diffusion des supports associés auprès des consommateurs.</li><li>- Aller plus loin dans le développement des bonnes pratiques<ul style="list-style-type: none"><li>* Réaliser un recensement des besoins en matière d'élaboration et de partage des bonnes pratiques spécifiques au vrac ;</li><li>* Élaborer un guide de bonnes pratiques d'hygiène spécifique au vrac en s'appuyant sur les guides existants et sur les résultats du groupe de travail de l'ADEME portant sur les impacts sanitaires du vrac en libre-service. Il s'agirait d'un guide "fait par les professionnels, et pour les professionnels".</li></ul></li></ul>

Catégorie de la proposition

Réponse des membres du groupe de travail du CNA à la proposition

Idées de nouvelles recommandations que le groupe de concertation a eues au cours du débat en examinant les propositions citoyennes (recommandations dites « rebond »)

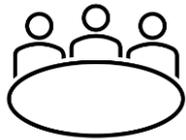
## Différentes catégories de réponses ont été créées

---

### 7 catégories de réponse de la part des membres du groupe de travail

1. Le groupe est en accord avec cette proposition
2. Accord partiel du groupe sur cette proposition
3. Cela existe déjà (exemple : la réglementation le prévoit)
4. Cette proposition représente une piste à creuser dans des travaux spécifiques sur la thématique
5. Le groupe aurait besoin de plus de précisions quant à cette proposition pour pouvoir se positionner
6. Cette proposition fait l'objet d'un dissensus au sein du groupe
7. Le groupe est en désaccord avec cette proposition

# Le groupe de travail a formulé des recommandations à partir de l'analyse des propositions citoyennes et les a mises en évidence dans son avis

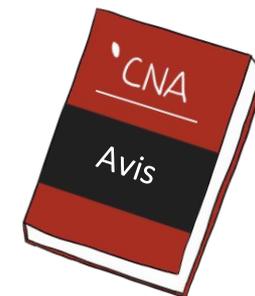


Le groupe de travail formule des recommandations à partir des propositions citoyennes vis-à-vis desquelles il s'est positionné en accord ou en accord partiel

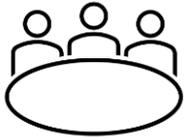


RÉPONSE DU GC
1. Le groupe est en accord avec cette proposition
2. Accord partiel du groupe sur cette proposition

Dans l'avis du CNA, ces recommandations sont repérables par le pictogramme suivant



# Le groupe de travail a formulé des recommandations à partir de l'analyse des propositions citoyennes et les a mises en évidence dans son avis



En analysant les propositions citoyennes, le groupe de travail a identifié :

- de nouvelles idées de recommandations
- des pistes de travaux complémentaires

**PISTES DE RECOMMANDATIONS ASSOCIÉES**

Intégrer au sein d'un guide des bonnes pratiques spécifique au vrac, des pistes d'actions pour limiter le gaspillage alimentaire dans le cadre de la production, le transport et la vente de denrées en vrac.

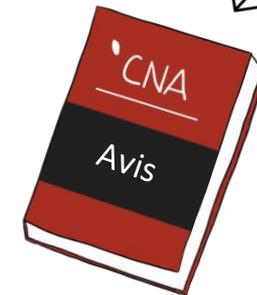


**RÉPONSE DU GC**

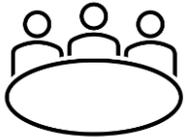
4. Cette proposition représente une piste à creuser dans des travaux spécifiques sur la thématique



Dans l'avis, ces recommandations sont repérables via le pictogramme suivant



# Le groupe de travail a formulé des recommandations à partir de l'analyse des propositions citoyennes et les a mises en évidence dans son avis



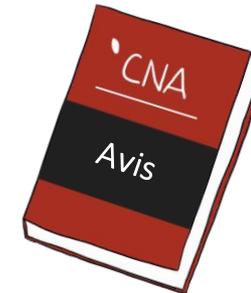
Pour certaines propositions citoyennes, les membres du groupe de travail ont exprimé des points de dissensus ou un désaccord



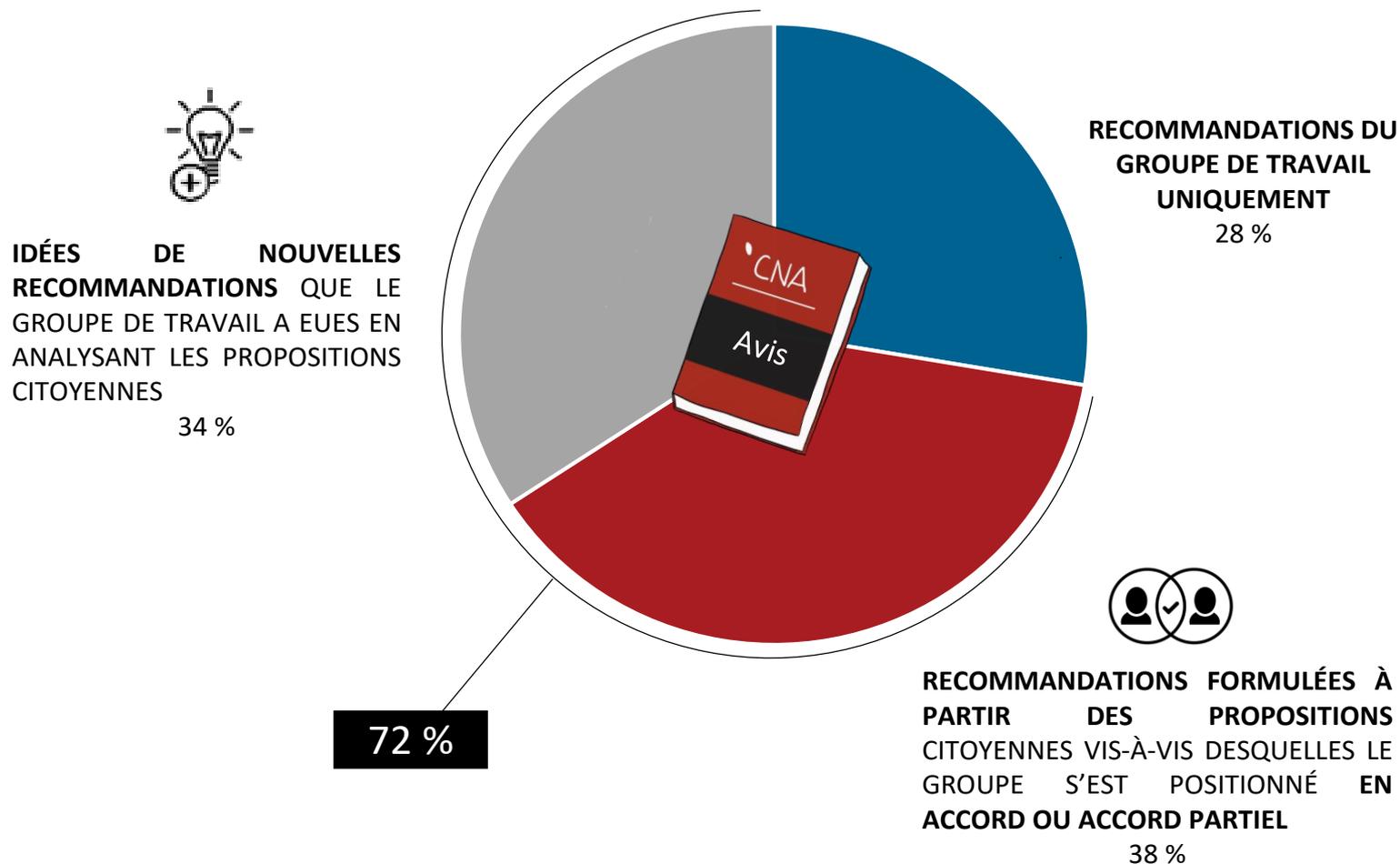
RÉPONSE DU GC
6. Cette proposition fait l'objet d'un dissensus au sein du groupe
7. Le groupe est en désaccord avec cette proposition



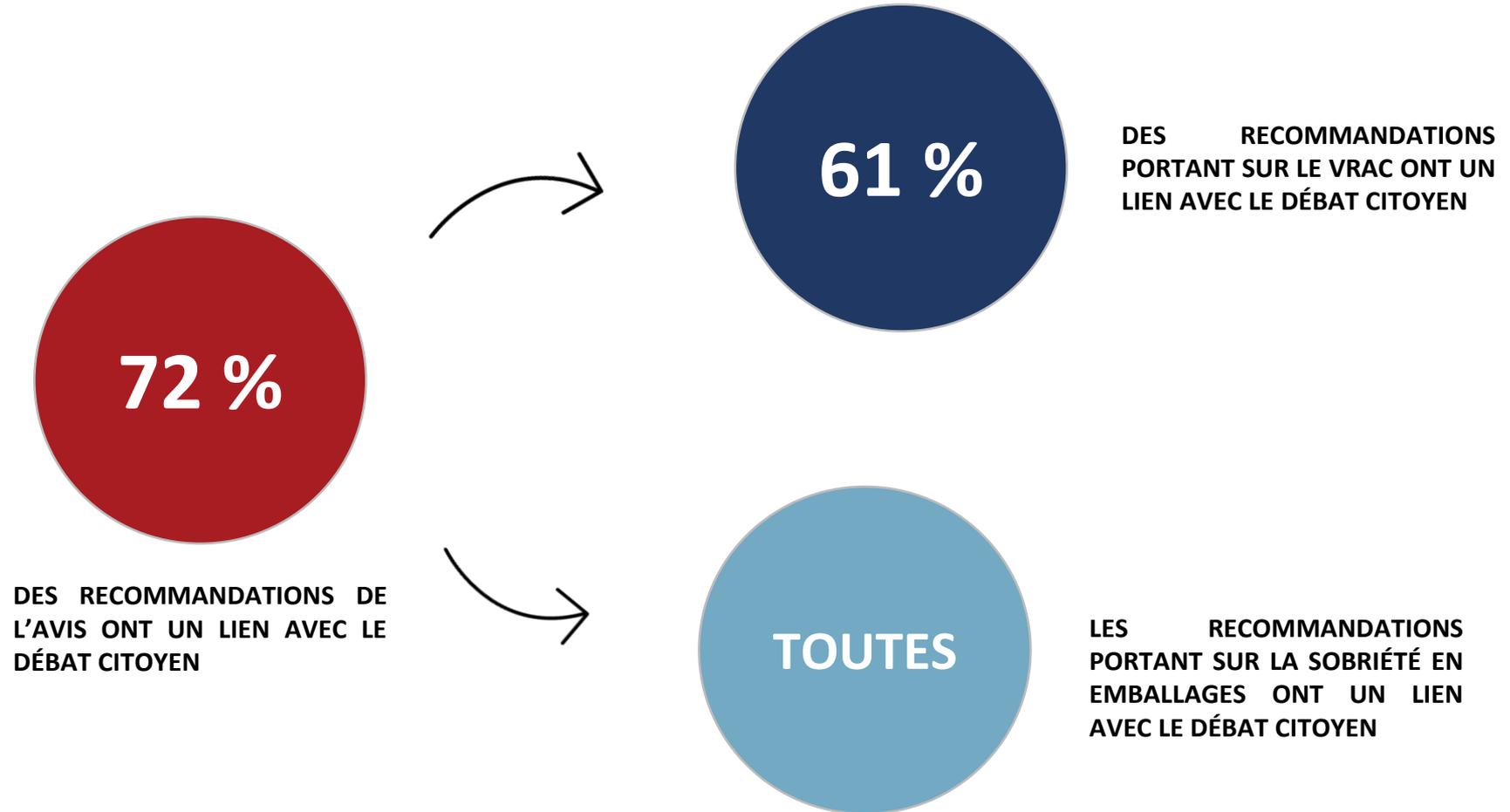
Ces propositions sont évoquées pour information transparente par thématiques dans l'avis (dans les parties « Autres informations sur le débat citoyen »)



# Au total, plus de 70 % des recommandations formulées par le groupe de travail dans l'avis ont un lien avec le débat citoyen



## Au total, plus de 70 % des recommandations formulées par le groupe de travail dans l'avis ont un lien avec le débat citoyen



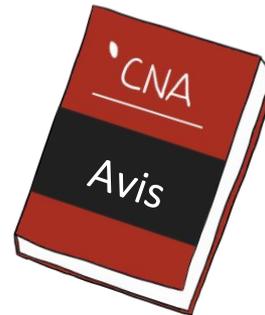
# Une fois adopté, l'avis ainsi enrichi des travaux des citoyens a été rendu public



L'avis ainsi enrichi des contributions citoyennes a été soumis au vote du CNA plénier



L'avis du CNA et les livrables des citoyens ont été remis aux ministères de rattachement du CNA.  
Ils sont consultables publiquement sur le site internet du CNA



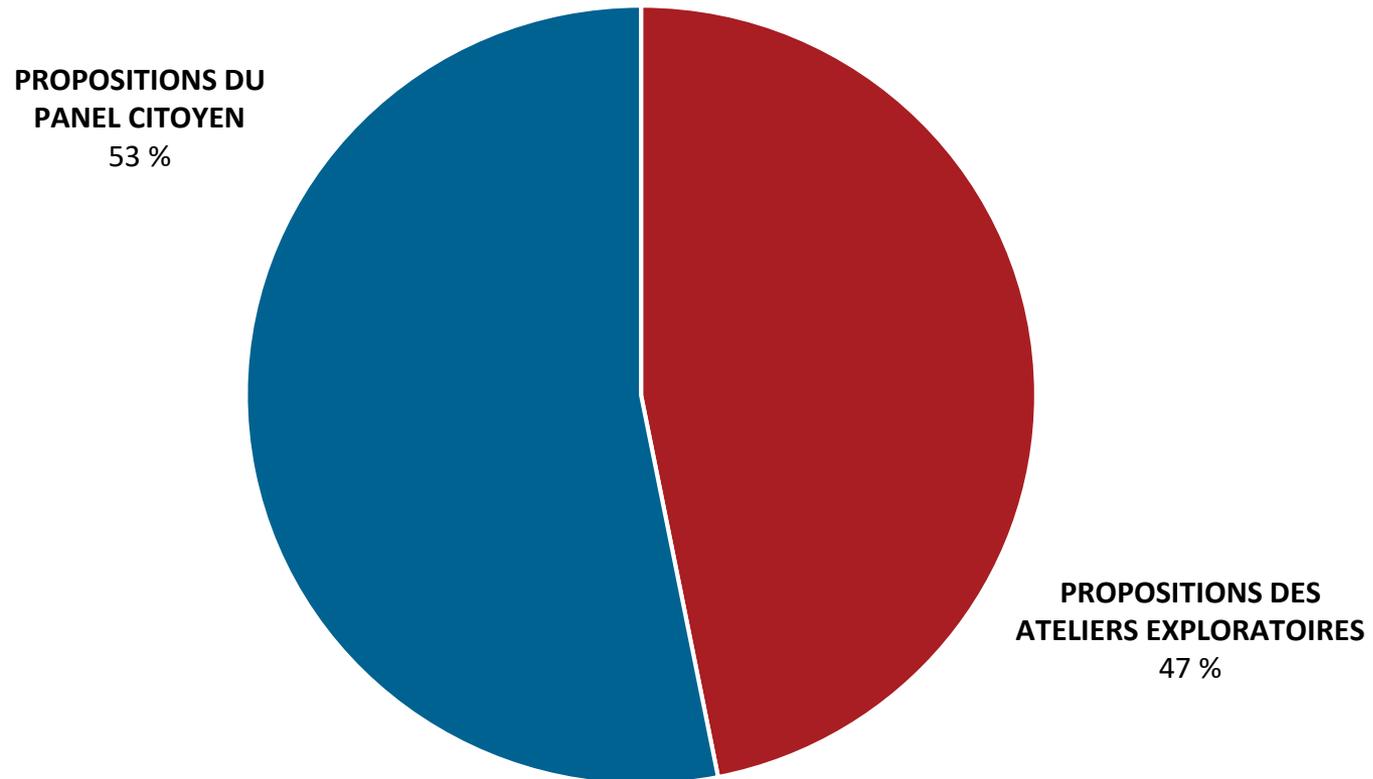
3

## Répartition des propositions citoyennes

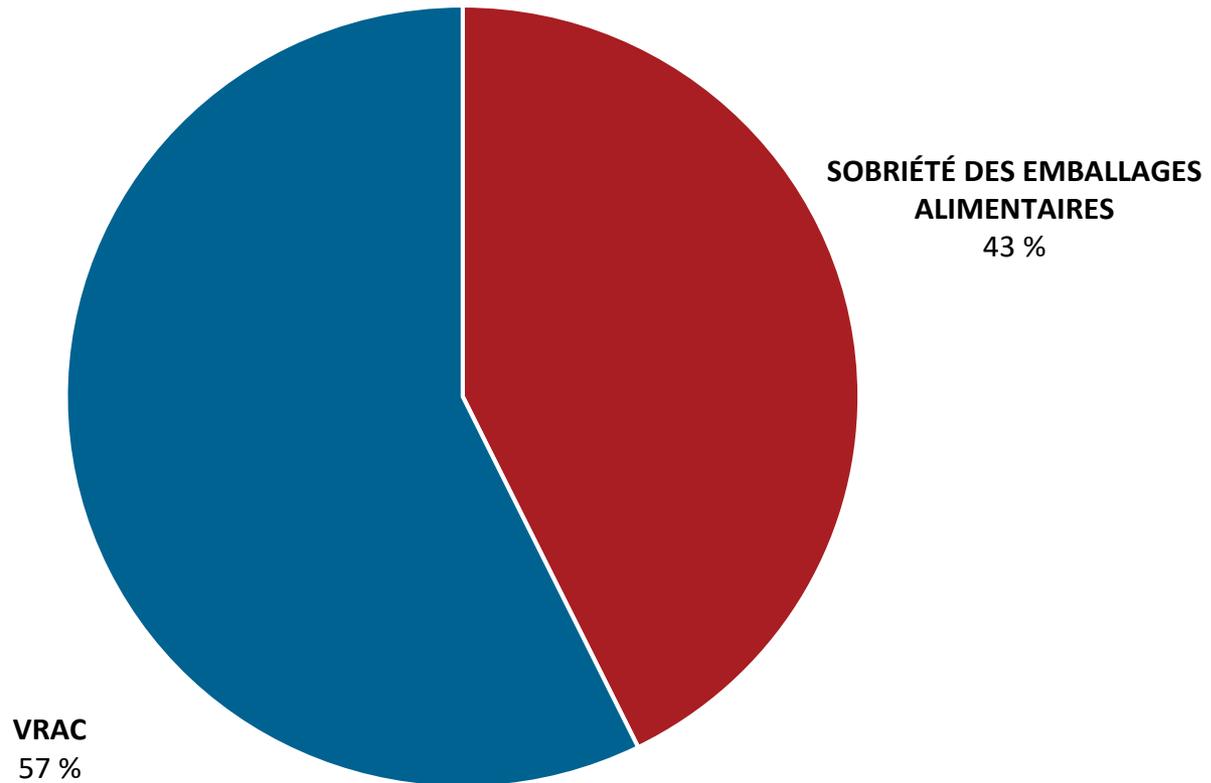
---



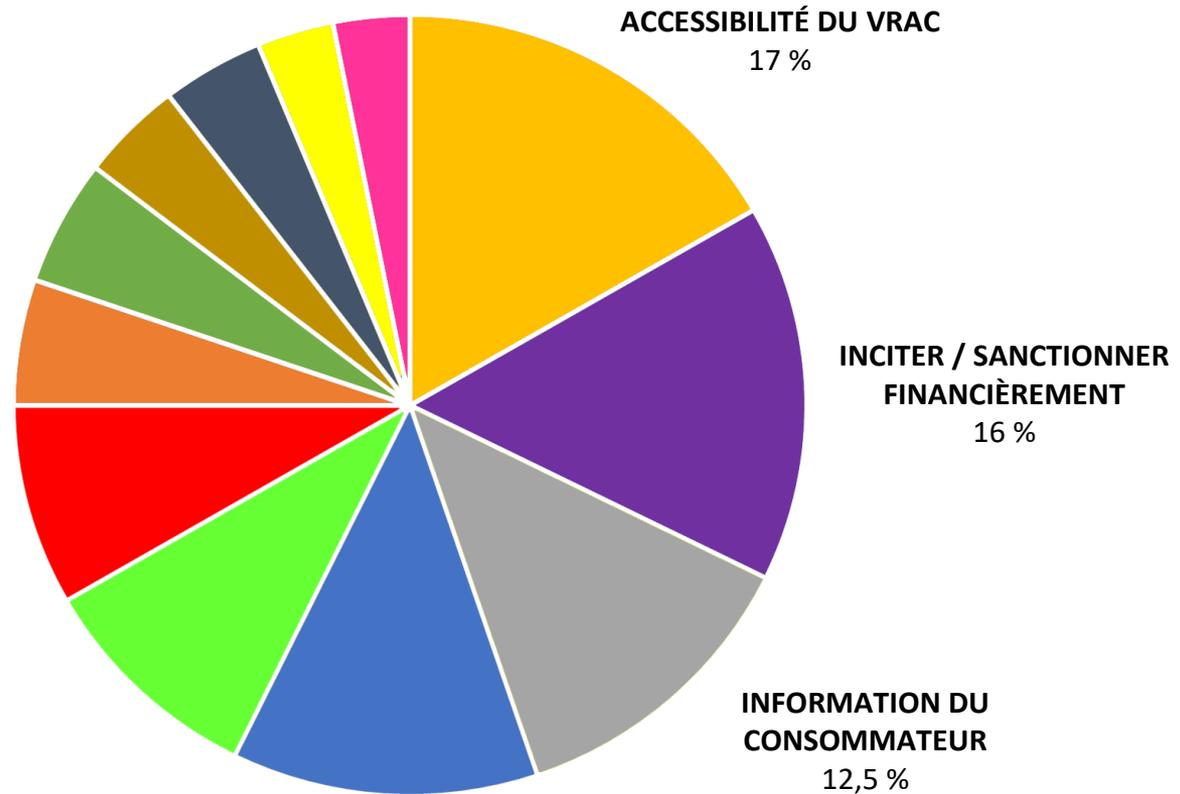
# Les propositions viennent environ pour moitié du panel citoyen et pour moitié des ateliers exploratoires



# Un peu plus de la moitié des propositions portent sur le vrac ; le reste sur la sobriété des emballages alimentaires en général



# Les thématiques les plus abordées sont l'accessibilité du vrac, les incitations /sanctions financières et l'information du consommateur



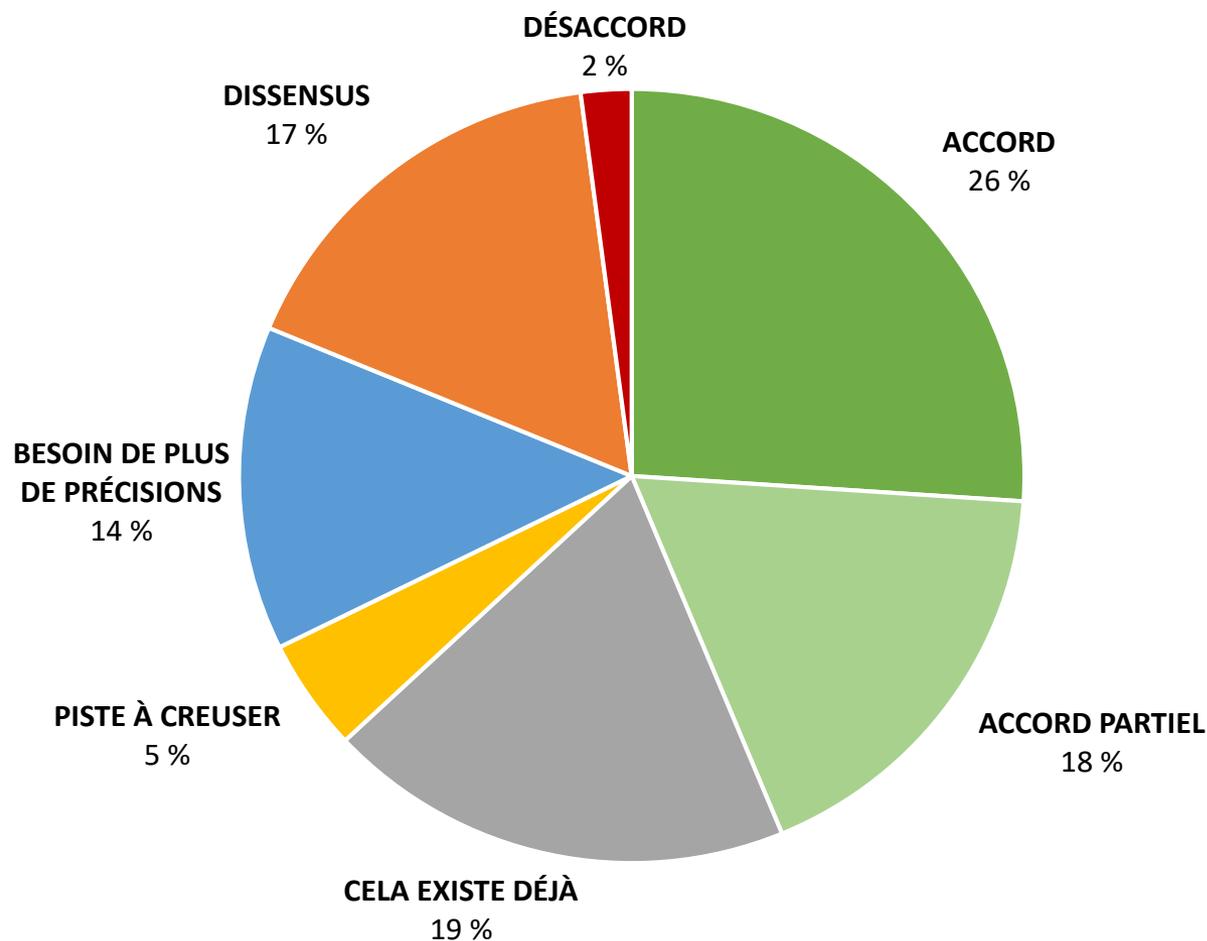
4

## Réponses aux propositions citoyennes

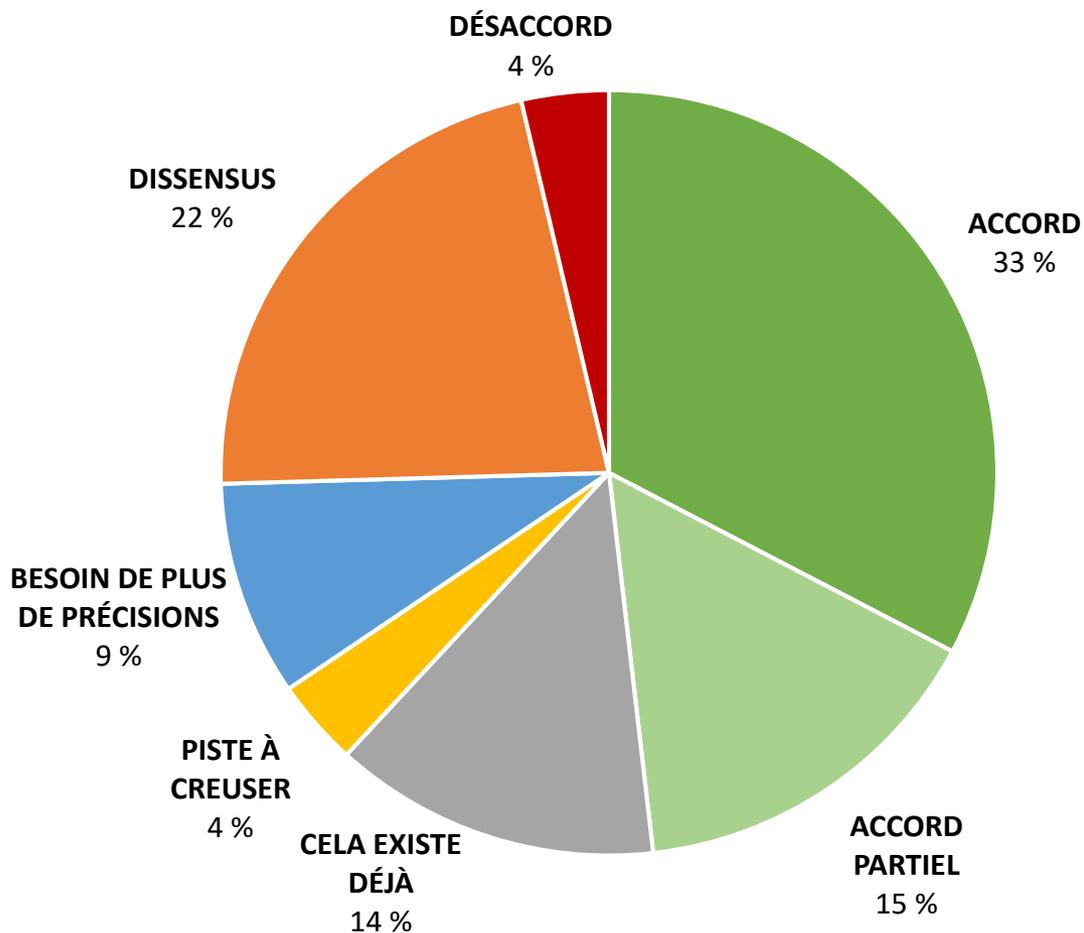
---



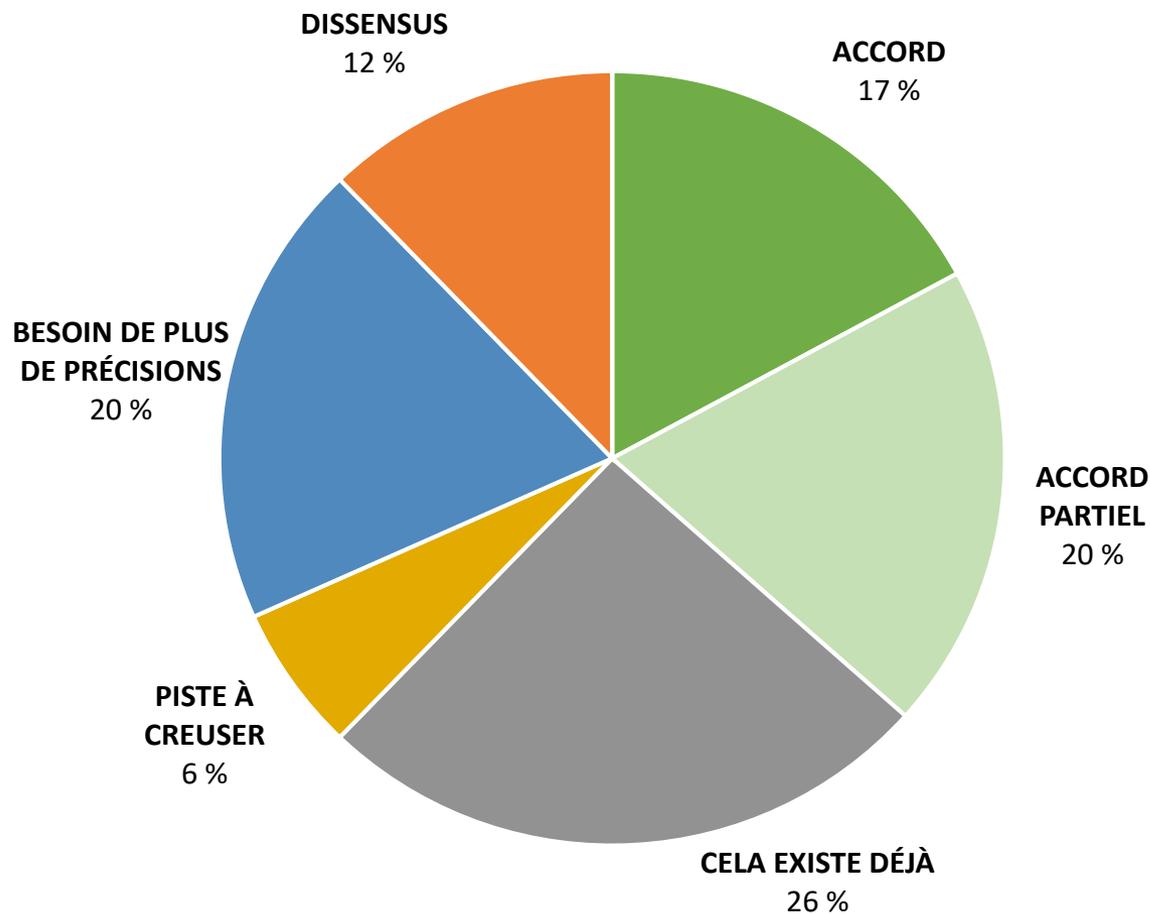
## Répartition des différentes catégories de réponse du groupe de travail sur les propositions **toutes thématiques confondues**



# Répartition des différentes catégories de réponse du groupe de travail sur les propositions portant sur le vrac



# Répartition des différentes catégories de réponse du groupe de travail sur les propositions portant sur la sobriété des emballages alimentaires en général



4.a

## Focus sur les réponses aux propositions portant sur le vrac

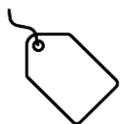
---



### 3 messages partagés par les parties prenantes & les citoyens

---

La mise en dialogue des propositions des citoyens avec celles du groupe de travail met en lumière 3 messages partagés afin de répondre aux ambitions concernant la réduction des emballages et le développement du vrac :



- S'appuyer sur une **information et une sensibilisation des consommateurs** à hauteur des enjeux permettant de créer les conditions favorables à leur adhésion au vrac ;



- Veiller à ce que le **vrac soit économiquement accessible à qualité équivalente** ;



- S'assurer de la **mobilisation de tous les acteurs de la chaîne alimentaire et de l'État.**

# Points d'accord



Les thématiques des propositions citoyennes sur le vrac ayant fait l'objet du plus de positionnements favorables de la part du groupe de concertation sont les suivantes :

- La **sensibilisation des publics** avec notamment l'idée de mener des actions de sensibilisation sur les thématiques environnementales auprès des publics les plus jeunes (dans les écoles) mais aussi à tout âge, via des campagnes de communication, en y intégrant la question de la sobriété des emballages ;
- **L'accessibilité de l'offre de produits vendus en vrac**, que ce soit d'un point de vue économique, géographique, ainsi que la question de la diversité de l'offre ;
- **L'amélioration de l'impact environnemental du transport des denrées destinées à la vente en vrac** avec l'idée de bien prendre en compte cette problématique dans le cadre du développement de la vente en vrac.

# Points de désaccord

---



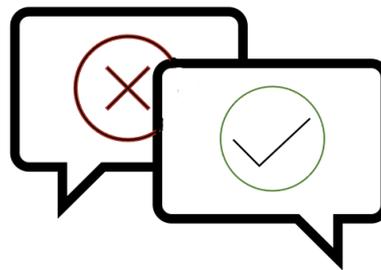
Le point sur lesquels l'ensemble du groupe s'est positionné en défaveur porte sur des propositions de mise en place de nouveaux **labels**, que ceux-ci portent sur les garanties en matière d'hygiène ou sur l'approvisionnement des produits vendus en vrac, par exemple.

En effet, les membres du groupe de travail portent des arguments différents mais convergent vers l'idée d'éviter la création de nouveaux labels. Ces arguments évoquent notamment :

- Le risque de confusion créée par la démultiplication des labels ;
- Les coûts supplémentaires générés par les labels et supportés par les professionnels, qui peuvent les répercuter sur les prix ;
- La bonne application des dispositions réglementaires en vigueur et de leur contrôle avant tout, s'agissant en particulier du bon respect des dispositions en matière d'hygiène.

# Points de dissensus

---



Les propositions citoyennes sur le vrac qui ont divisé le groupe de travail portent notamment sur :

- La mise en place de **mécanismes d'incitations ou de sanctions financières**. Si certains membres pensent que ces mesures peuvent être un moteur de changement, d'autres alertent sur les risques liés à l'équité entre les acteurs, la faisabilité vis-à-vis des sommes engagées mais aussi vis-à-vis des autres investissements qui mériteraient également d'être réalisés sur d'autres thématiques en matière d'environnement ;
- L'idée de rendre obligatoire **l'affichage d'informations supplémentaires** (que ce soit des informations relatives au nettoyage des équipements de vente ou des informations relatives aux produits par exemple), certains soulignant l'importance de mettre à disposition du consommateur ce type d'informations et d'autres alertant sur la lourdeur et le coût de ce type de mesure.

# Travaux à conduire

---

Certaines propositions citoyennes ont permis au groupe d'identifier des thématiques de travail qu'il serait intéressant d'engager.

Celles-ci portent notamment sur :

- La question de la **mise à disposition d'informations relatives à l'emballage et /ou au produit via un support dématérialisé de type QR code**. Ces travaux pourraient notamment porter sur l'identification des informations à transmettre, les moyens à privilégier, les acteurs concernés, etc. ;
- Les leviers de développement du **transport de marchandises par train et par voie fluviale** dans le cadre du transport des produits destinés à la vente en vrac.

# Propositions renvoyant à de l'existant

Le groupe a identifié des propositions faisant référence à des **pratiques ou des mesures déjà existantes**.

Par exemple, concernant les garanties en matière d'hygiène dans le cadre de la vente en vrac, les citoyens ont appelé à plus d'informations, de formation mais aussi d'obligations. De son côté, le groupe a notamment souligné que la réglementation en vigueur implique déjà que les personnes manipulant des denrées alimentaires suivent une formation sur les règles d'hygiène. Il rappelle aussi que les professionnels sont soumis à une obligation de résultats quant à la propreté de leurs équipements de vente.

Les citoyens ont également appelé à plusieurs reprises à élargir les possibilités pour les consommateurs d'apporter leurs contenants lorsqu'ils font leurs courses, et le groupe a souligné que cette possibilité est désormais prévue par la loi (depuis janvier 2021). Il a néanmoins précisé qu'elle nécessite certaines clarifications de la part de l'administration sur la question de la responsabilité des professionnels et des clients dans le cadre de ce type de ventes.

# Propositions nécessitant plus de précisions

Si le caractère général de certaines propositions ont permis de montrer que les citoyens et les membres du groupe partagent un certain nombre de messages transversaux, dans d'autres cas, des précisions supplémentaires auraient permis au groupe d'aller plus loin dans l'analyse et son positionnement vis-à-vis de certaines propositions (environ **9% des propositions** portant sur la thématique du vrac).

Par exemple, le groupe de travail a considéré qu'il aurait besoin de plus de précisions sur l'idée de mettre en place une taxe pour les entreprises de production sur les emballages au prorata poids / volume ou encore sur la manière de faire apparaître l'économie réalisée grâce au vrac et l'écart de prix entre le produit emballé et le vrac.

4.b

## Focus sur les réponses aux propositions portant sur la sobriété des emballages alimentaires

---



# Points d'accord

---

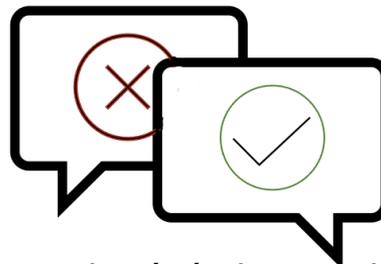


Les thématiques des propositions citoyennes sur la sobriété des emballages alimentaires ayant fait l'objet du plus de positionnements favorables de la part du groupe de concertation sont celles portant sur :

- L'idée de **rendre l'offre plus accessible**. Il s'agit notamment d'offrir aux consommateurs un plus grand choix de produits qui sont davantage vertueux en termes d'emballages ;
- La **sensibilisation des publics**, avec l'idée d'informer et d'éduquer sur les impacts des emballages alimentaires, les gestes de tri et de recyclage, notamment via les médias. Le groupe rappelle par ailleurs l'importance d'inscrire les actions éducatives dans un programme plus large sur les questions environnementales ;
- La **mobilisation de tous les acteurs concernés**, en limitant par exemple les emballages partout où cela est possible.

# Points de dissensus

---



Certaines propositions citoyennes sur la sobriété des emballages ont soulevé des points de dissensus, notamment en ce qui concerne :

- Le **levier de la fiscalité pour inciter à des changements de pratique vis-à-vis des emballages alimentaires** - que cela concerne les producteurs, les distributeurs ou les consommateurs -, pour les mêmes raisons que celles évoquées pour les propositions portant sur des mesures fiscales visant à promouvoir le vrac.
- Les modalités de **développement de la consigne** (engagement volontaire ou réglementaire). Le groupe précise par ailleurs qu'il vise plutôt l'objectif de **développer globalement le réemploi plutôt que de cibler spécifiquement la consigne** qui est une modalité de financement du réemploi (pouvant être favorisé par d'autres modalités).

# Travaux à conduire

---

L'analyse des propositions citoyennes par le groupe de travail a permis d'identifier des besoins de travaux complémentaires, notamment sur les thématiques suivantes :

- La question des **nouvelles alternatives au plastique en matériaux à moindre impact environnemental**, notamment pour la restauration en milieu hospitalier où le jetable est privilégié pour certains usages ;
- La question du **réemploi** en prenant en compte les enjeux sanitaires, environnementaux, pratiques, logistiques, économiques, etc. Ces travaux pourraient être conduits au sein d'instances dédiées, comme le futur observatoire du réemploi et de la réutilisation ;
- La question de la **formation et de l'information des consommateurs sur les bonnes pratiques en matière de réemploi**.

# Propositions renvoyant à de l'existant

---

Le groupe de travail a identifié des propositions faisant, selon lui, référence à des pratiques ou des dispositifs déjà existants. Cela concerne en particulier les thématiques portant sur :

- Les **incitations et sanctions financières**, plusieurs propositions faisant référence à un mécanisme similaire à celui de la Responsabilité élargie du producteur (REP) ;
- La **gestion de fin de vie de l'emballage** et notamment la **question du financement de la recherche** (sur des thématiques comme l'écoconception) ou sur d'autres dispositions déjà prévues par la loi AGECE, comme par exemple l'obligation de mise à disposition de bacs de tri sélectif pour récupérer les déchets d'emballages dans certains établissements de vente (sous conditions) ;
- **L'information des consommateurs**, plusieurs propositions faisant également écho à certaines dispositions prévues par la loi AGECE (apporter une meilleure information sur les qualités et les caractéristiques environnementales dont les questions de recyclabilité et de réemploi, simplifier la communication via le déploiement de l'affichage environnemental, etc.).

# Propositions nécessitant plus de précisions

---

Si le caractère général de certaines propositions ont permis de montrer que les citoyens et les membres du groupe partageaient un certain nombre de messages transversaux, dans d'autres cas, des précisions supplémentaires auraient permis au groupe d'aller plus loin dans l'analyse et son positionnement vis-à-vis de certaines propositions (environ **20 %** des propositions portant sur la thématique de la sobriété des emballages alimentaires).

Par exemple, le groupe de travail a considéré qu'il aurait besoin de plus de précisions sur le type d'incitation préconisé par les citoyens pour développer la consigne ou sur l'idée de créer des recycleries.

5

## Conclusion

---



# Conclusion

---

La démarche de participation citoyenne a ainsi permis d'aboutir à un avis du CNA non seulement porté par les parties prenantes mais aussi éclairé par les propositions de citoyens.

L'avis, ainsi que tous les documents issus de la démarche participative, ont été transmis aux ministères de rattachement du CNA et rendus publics via le site internet du CNA notamment.

Les décideurs publics mais aussi l'ensemble des acteurs de la chaîne alimentaire sont invités à se saisir de ces recommandations.

Un retour d'expérience de la démarche de participation citoyenne est actuellement conduit par le CNA, afin d'identifier les forces mais aussi les pistes d'amélioration du dispositif en vue de futures démarches participatives.

# Informations utiles

Pour retrouver l'avis du CNA et sa synthèse, cliquez ici

Nous sommes aussi sur les réseaux ! Retrouvez-nous sur [Twitter](#), [Facebook](#), [LinkedIn](#) et [Instagram](#) ;

Et via notre lettre d'information « [Les mots du débat](#) » pour rester informé des initiatives de participation citoyenne sur l'alimentation !



## 1 Contexte et problématique

Le Conseil National de l'Alimentation (CNA) a été saisi par ses ministères de rattachement sur la question des emballages alimentaires en 2019. Un groupe de concertation présidé par M. Dominique Combret s'est ainsi réuni depuis février 2020 en focalisant ses travaux sur trois thématiques aux enjeux et échéances distincts, qui ont permis au CNA de rendre deux premiers avis (1), et un troisième et dernier avis adapté en juillet 2021 : l'avis n°88, Sobriété en emballages alimentaires – Développement du vrac et autres pistes d'action.

Compte tenu de l'ampleur de la thématique, cet avis se focalise plus particulièrement sur la question de la **vente en vrac**. Néanmoins, il présente également des éléments de réflexion plus généraux relatifs à la **sobriété en emballages** et notamment sur le **réemploi** et l'**écoconception**.

La question de la réduction des emballages s'inscrit dans un contexte réglementaire et législatif riche et mouvant (réglementation européenne, loi Agec et Egalim, projet de loi « Climat et résilience », etc.).

## 2 Enjeux

Le recours aux emballages est souvent nécessaire pour des raisons sanitaires, logistiques, d'information, de traçabilité et de marketing. Les emballages et leur cycle de vie constituent cependant une préoccupation environnementale de premier ordre. Le secteur alimentaire en est un utilisateur important, depuis la production primaire en amont, jusqu'au consommateur à l'aval. Ils peuvent, en particulier lorsqu'ils sont mal utilisés, être à l'origine de l'altération de la qualité ou de la sécurité des denrées alimentaires. Les emballages, en particulier ceux à usage unique, constituent également une source importante de déchets, qu'il convient de réduire au regard des préoccupations environnementales associées.

La notion de « **sobriété en emballages** » englobe deux dimensions complémentaires :

« **Questionner leur présence** et éviter l'utilisation des emballages dès que cela est possible. Cela peut entraîner des réflexions sur les modes de conservation et de distribution (par exemple élargir la vente en vrac à de nouveaux secteurs) et conduire à réorganiser les fonctions de l'emballage ;

« **Réduire la quantité d'emballages** et leurs impacts environnementaux tout en assurant leurs **fonctions essentielles** (éco-concevoir les emballages, les réemployer et/ou réutiliser, etc.).

Pour aller vers plus de sobriété en emballages, le CNA rappelle qu'il existe de nombreux enjeux à prendre en considération :



Il existe par ailleurs des enjeux spécifiques à la vente en vrac, notamment en libre-service. Ceux-ci sont détaillés dans l'avis.

Plus mentions contenues dans l'avis et son résumé. Le terme « vrac » est entendu au sens élargi, c'est à dire la vente au consommateur de produits présentés sans emballage, quel que soit le mode de distribution.

(1) Avis n°60 « Fraîche et légumes peuvent être exemptés de l'interdiction de présentation dans des emballages plastiques » et avis n°61 « Aliments secs : interdiction des contenants en plastique en restauration collective » en mars 2021.



L'expérience vous a plu ? Vous souhaitez participer aux prochaines démarches participatives organisées par le CNA ? Inscrivez-vous via notre [formulaire](#).

# Merci pour votre participation à cette réflexion sur les emballages alimentaires



Conseil National de l'Alimentation

251, rue de Vaugirard  
75732 Paris Cedex 15

[cna@agriculture.gouv.fr](mailto:cna@agriculture.gouv.fr)

[www.cna-alimentation.fr](http://www.cna-alimentation.fr)